

Conditions générales de la pension canine Cyn'éthique

Article 1 : Identification et Vaccination

La pension canine Cyn'éthique n'admet que les chiens identifiés (conformément à la loi en vigueur) et à jour de vaccination (carnet de vaccination signé par un vétérinaire faisant foi). Seuls les vaccins classiques sont demandés : Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose (CHLP) et la toux de chenil (forme virale Pi). Les vaccins contre la forme bactérienne de la toux du chenil et contre la rage ne sont pas obligatoire.

Le carnet de vaccination est les document d'identifications du ou des chiens devront obligatoirement être remis à la pension le jour de l'arrivée.

La pension canine Cyn'éthique se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un animal non identifié ou non vacciné.

Article 2 : Conditions d'acceptation

La pension Cyn'éthique accepte les femelles en chaleurs, cependant le propriétaire devra impérativement en informer la pension au moins 48 H avant l'arrivée. Pour chaque femelle non stérilisée, le propriétaire devra indiquer la date des dernières chaleurs.

Les chiens doivent impérativement avoir reçu un traitement anti-parasitaire interne et externe avant leur séjour. Aucun chien contaminé par des puces ou des vers ne sera admis en pension.

Les chiens devant recevoir un traitement chronique sont admis sous réserve de présentation d'une ordonnance vétérinaire. Le propriétaire s'engage à avertir de manière claire et précise la pension de tout problème de santé connu chez l'animal.

Aucun chien malade et/ou contagieux ne sera admis en pension.

Article 3 : Les cas particuliers

La pension Cyn'éthique accepte les chiens de catégories 1 et 2 sous réserve de présentation des documents relatifs à la loi en vigueur (Vaccination Rage, Assurance, Visite comportementale à jour, déclaration en mairie et gendarmerie, permis de détention). Le propriétaire devra fournir la muselière.

Les chiens nés à l'étranger seront admis uniquement si les papiers sont en règle (Identification à jour, vaccination rage datant d'au moins 1 mois obligatoire)

Si votre chien présente une particularité (non sociable chiens / humains; fugues, allergies etc.) la pension Cyn'éthique devra en être impérativement informée lors de la réservation. Dans le cas contraire la pension se réserve le droit de refuser votre animal.

Le pension accepte les chiens présentant des particularités comportementales et met tout en œuvre pour que le séjour se déroule au mieux. Cependant, le personnel sur place se réserve le droit de ne pas manipuler ou de placer à l'isolement des chiens présentant une dangerosité pour l'humain, les chiens ou pour lui même.

Article 4 : Objets personnels et alimentation

Pour son séjour vous pouvez emmener tous les effets personnels de votre chien accompagné d'une liste daté de ces derniers. La pension ne sera pas tenu responsable de toute dégradation occasionnée par votre animal sur ses affaires.

L'alimentation est fournis par la pension est comprise dans le tarif. Vous pouvez cependant emmener sa propre alimentation à votre chien. Vous devrez pour cela le spécifier à la pension Cyn'éthique lors de la réservation et fournir des indications écrites précises lors de son arrivée. Merci de marquer le nom de votre chien sur le sac d'alimentation de manière lisible.

Article 5 : Accident ou décès durant le séjour

La pension s'engage à prévenir le propriétaire de l'animal immédiatement en cas d'accident, fugue ou décès.

La pension Cyn'éthique s'engage à mettre tout en œuvre en matière d'hygiène, de désinfection et de sécurité pour le bien être de vos compagnons, toute fois si votre animal venait être blessé au cours de son séjour, vous autorisez la pension à prodiguer tous les soins nécessaires ou à consulter un vétérinaire si besoin. Les frais engagés seront à votre charge sur présentation des factures. Le vétérinaire mandaté pour la pension est : La clinique de la Leyre à Pissos.

La pension canine met tout en oeuvre pour garantir la sûreté des équipements et clôtures du chenil (il est rappelé que vous devez impérativement mentionner si votre chien est fugueur) toute fois si vous dissimulez l'information ou si malgré toutes les mesures préventives mises en places (listées et validées avec vous) votre animal vient a fuguer, la pension s'engage a déclencher toutes les mesures nécessaires (affiches, reseaux sociaux, veterianire, fourriere etc...) pour le retrouver dans les plus bref délais mais ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

En cas de décès de l'animal a la pension, une autopsie vétérinaire sera obligatoirement effectuée au frais du propriétaire sauf lettre manuscrite daté et signé de la part de ce dernier.

Article 6:Réservation et Facturation:

Les visites, entrées ou sorties se font UNIQUEMENT sur rendez- vous. Aucun client ne sera reçu en dehors des rendez-vous prévus. La pension est ouverte de 9h a 12h et de 15h a 19h. Des plages horaires plus larges peuvent être ouverte par la pension selon la saison.

L'organisation de la journée (promenades, repas, soins etc...) ce faisant selon les heures de rendez-vous, merci de respecter les créneaux fixés. En cas de retard ou d'avance, le propriétaire s'engage a prévenir la pension dans un délais immédiat. Dans le cas contraire la pension se réserve le droit de ne pas vous recevoir; un nouveau rendez-vous sera alors pris en fonction de l'emploi du temps de la pension.

La facturation se fait par tranche de 24h. Ainsi si vous emmenez votre chien l'après midi (après 12h) la journée d'arrivée ne sera facturée qu'a 50 % et si vous récupérez votre chien le matin (avant 12h) la journée de départ ne sera facturée qu'a 50 % également dans la limite de 17€ par séjour.

Un réduction tarifaire s'applique si le propriétaire fait garder plusieurs chiens en même temps ou si la durée du séjour est supérieure 15j. Aucune réduction supplémentaire ne sera accordée.

Tarifs : Pour 1 chien

- 17€/jour de 1 a 15 j
- 15€/j de 16 a 30 j
- 13€/j au-delà de 30j

Pour 2 chiens

- 32 €/j de 1 a 15j
- 28 €/j de 16 a 30j
- 24€/j au-delà de 30j

Un devis vous sera envoyé par mail lors de la réservation. Tous jours supplémentaires sera facturés.

Le règlement se fera intégralement lors de la restitution du chien à son propriétaire.

La pension accepte les chèques et les espèces mais ne prend pas les règlements par carte. Le chien ne vous sera pas restitué tant que le règlement ne sera pas effectué. En cas de paiement frauduleux des poursuites seront engagées contre vous.

Une pénalité financière sera appliqué pour tous retard nos prévenus de plus de 15 min. Cette penalité sera de 5€ par tranche de15 minutes de retard

Pour tous sejour de plus de 7 jours, des arrhes correspondant à 30 % de la réservation vous seront demandés par virement, Paypal, Paylib ou chèque

SARL c'YNETHIQUE

IBAN : FR76 13306 00978 32113817186

BIC : AGRIFRPP833

Article 7 : Votre arrivée et votre présence sur les lieux :

Lors de votre arrivée, merci de sonner au portail ou de téléphoner. Le personnel sur place va vous ouvrir le portail. Pour la sécurité de tous merci de vous stationner correctement devant le portail et de patienter. Ne descendez pas votre chien sur la voie publique (a l'extérieur de l'enclos).

Pour le confort des animaux déjà sur place :

- MERCI DE NA PAS KLAXONNER.
- Ne descendez pas de voiture si des chiens sont en libertés dans le parc.
- Ne toucher et ne parler a aucun autre chien que le votre.
- Ne donnez rien a manger aux chiens.
- Garder votre chien dans la voiture jusqu'à autorisation de le descendre

- Garder votre chien en laisse une fois descendu

Vous aurez la possibilité de venir installer vous même votre chien dans son box, cependant une fois installé, merci de ne pas retourner le voir pour ne pas créer d'anxiété supplémentaire.

Si vous êtes accompagnés d'enfants, merci de les garder proches de vous et de veiller à ce qu'il ne s'approche pas des chenils.

Durant son séjour vous pourrez recevoir des nouvelles de votre chien. Pour se faire vous pourrez téléphoner ou envoyer un sms selon les horaires en vigueur. Des images (photos ou vidéo) seront régulièrement posté sur la page facebook @cynethique. En signant ce document vous autorisez Cyn'ethique à disposer de l'image de votre chien. Dans le cas contraire, merci de le spécifier par écrit.

Article 8 : Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à prévenir le pension Cyn'ethique dans les plus bref délais. Sans nouvelles de votre part dans un délais de 72h maximum après la date prévu sur le contrat de réservation, le chien sera confié à la fourrière canine la plus proche. Le client en sera informé par lettre recommandée et des poursuites judiciaires seront engagées.